

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
20e séance
tenue le
lundi 7 novembre 1988
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 20e SEANCE

Président : M. NOWORYTA (Pologne)

SOMMAIRE

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/SPC/43/SR.20
23 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 20

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)
(A/43/21, 639, 670)

1. M. SIBIE (Arabie saoudite) rappelle l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme portant sur la liberté d'opinion et d'expression de l'individu et l'article 29 qui définit les limitations acceptables aux droits de l'individu dans l'intérêt de la société. Dans une perspective islamique et au regard du droit islamique, la liberté de l'individu ne peut être isolée de la liberté de la société. Il convient de faire une distinction entre l'information objective et l'information tendancieuse et de nuancer les normes régissant les privilèges de ceux qui diffusent l'information. Les sociétés doivent être en mesure de défendre leurs valeurs et leur législation contre ceux qui au sein de la société risquent de les violer ou d'en miner les bases. Le représentant de l'Arabie saoudite considère donc que les articles susmentionnés n'insistent pas suffisamment sur le droit de tous les Etats à protéger leur communauté des risques d'une information irresponsable.
2. Rendant hommage à la Secrétaire générale adjointe pour les efforts faits en vue de revitaliser le Département de l'information, la délégation saoudienne espère que l'activité du Département demeurera, dans tous ses aspects, conforme aux principes de la Charte. Elle insiste toutefois sur la nécessité de revoir la question du fusionnement des deux sections des programmes radio concernant l'apartheid et la question de Palestine; associer ces programmes risquerait de reléguer les deux questions au second plan.
3. Depuis l'époque du Prophète, l'Islam considère l'information comme un instrument indispensable et bénéfique. L'Islam s'est propagé dans le monde entier non par l'agression, mais par la force des idées qui ont captivé les esprits. Grâce à la propagation des préceptes de l'Islam, les femmes ont recouvré leurs droits et leur dignité, la confiance s'est développée entre les peuples et l'égalité et la paix se sont renforcées.
4. Rien ne peut remplacer l'information responsable. Elle ne doit jamais servir à insulter et ignorer le droit des peuples à l'autodétermination. Le soulèvement dans les territoires arabes occupés est une manifestation de la volonté du peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination; il n'en demeure pas moins que les reportages des médias ont été censurés à la demande de la Knesset sioniste. Lorsqu'il n'y a plus d'information objective, seules les voix inféodées aux dirigeants se font entendre.
5. M. ALEMU (Ethiopie) note que l'amélioration notable de la situation politique internationale s'est traduite par une diminution considérable de l'inflation rhétorique dans les débats de l'Assemblée générale à la présente session. L'on se rend de plus en plus compte que les intérêts nationaux ne peuvent être servis que dans le cadre du multilatéralisme et de la poursuite d'objectifs communs. Toutefois, cette confiance mutuelle ne peut se matérialiser lorsque l'écrasante majorité est incapable de faire connaître ses opinions et ses sentiments. Le

(M. Alemu, Ethiopie)

déséquilibre actuel dans la circulation de l'information perpétue les préjugés des pays développés au sujet de la plupart des aspects de l'activité nationale dans les pays en développement et la suspicion de ces derniers.

6. Il importe d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication pour des raisons tant idéologiques que pratiques du fait de la nécessité d'engager un dialogue franc et salutaire. La délégation éthiopienne, estime pour sa part que ce nouvel ordre ne fera nullement obstacle à la liberté de l'information, mais la développera au contraire et permettra une plus grande circulation de l'information.

7. Les problèmes qui se posent dans le domaine de l'information ne peuvent être résolus qu'à la condition que ceux qui sont en mesure de le faire aident les pays en développement à améliorer leurs infrastructures, à se doter de nouvelles techniques de communication et à former les techniciens nécessaires. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) est primordial à cet égard. L'Ethiopie a bénéficié du Programme international pour le développement de la communication (PIDC) de l'Unesco, qui ne peut, faute de ressources suffisantes, avoir l'impact nécessaire pour remédier aux déséquilibres existant dans le domaine de l'information. Le simple pragmatisme veut que les pays qui produisent 90 % de l'information fassent davantage pour assurer la viabilité du PIDC.

8. La restructuration du Département de l'information est une lourde tâche, mais l'Ethiopie est sûre qu'elle sera effectuée conformément aux priorités et mandats assignés par l'Assemblée générale. Le Département devrait par conséquent continuer de diffuser des informations sur l'apartheid et sur les questions de Namibie et de Palestine. Dans le processus de restructuration il faudrait également tenir compte de l'élément humain, à savoir du moral du personnel concerné. La délégation éthiopienne se félicite des efforts déployés par la Secrétaire générale adjointe en vue d'élargir les cours de formation organisés chaque année à l'intention de journalistes de la presse, de la radio et de la télévision de pays en développement, notamment pour l'étendre à des agences de presse comme celles des Etats de première ligne.

9. L'Ethiopie déplore que le Comité de l'information n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur une résolution fondée sur le projet de recommandations très raisonnables proposées par le Groupe des 77 figurant à l'annexe III du rapport du Comité (A/43/21).

10. M. SUHAIL (Pakistan) fait remarquer que l'information qui pourrait, de toute évidence, contribuer à créer un monde harmonieux n'est malheureusement utilisée qu'au service des objectifs économiques et idéologiques des pays développés. Il existe un déséquilibre dans la circulation de l'information dirigée actuellement dans un seul sens, vers les pays en développement, les puissants médias du monde développé, financés par les grandes sociétés, ont de plus en plus monopolisé la collecte et la diffusion de l'information. Le contrôle exercé par les sociétés transnationales sur les techniques nouvelles de communication a aggravé ce déséquilibre et les changements technologiques eux-mêmes qui influent sur la nature

(M. Suhail, Pakistan)

et le volume du flux de l'information ainsi que sur son interprétation ne servent pas les intérêts des pays en développement. Plus de 80% de la population mondiale risquent d'être totalement privés d'infrastructures technologiques, de ressources et de compétences dans ce domaine.

11. Le Pakistan s'élève contre cette situation injuste qui réduit la majorité à la dépendance et l'empêche de participer à l'édification d'un monde meilleur. Il demande instamment la mise en place d'un système judicieux et logique, c'est-à-dire d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication permettant aux pays en développement de bénéficier des techniques de communication des pays développés et d'acquérir les compétences voulues sur une base non discriminatoire et sans l'imposition de restrictions incompatibles avec la liberté et la libre circulation de l'information. Les pays en développement doivent, en même temps, renforcer leurs propres infrastructures et élaborer des politiques cohérentes dans les domaines de la communication, de l'éducation et de la culture. Cette double approche permettra de remédier avec le temps aux déséquilibres actuels et d'inaugurer une nouvelle ère de coopération.

12. Il importe de donner des activités de l'ONU une image aussi fidèle que possible et d'informer ainsi l'opinion publique. Les programmes de radio produits par le Département de l'information sont très importants à cet égard, mais une politique équilibrée semble faire défaut dans ce domaine. Le Pakistan espère, par exemple, que le Département reprendra ses émissions en urdu, langue internationale importante parlée dans de nombreux pays d'Asie du Sud et du Moyen-Orient et par plus de 100 millions de personnes au Pakistan même. La délégation pakistanaise appuie également le travail accompli par l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU, organe de presse représentatif qui a toujours diffusé beaucoup d'informations sur l'ONU. Le Département de l'information devrait lui apporter son assistance malgré la crise financière actuelle. Le Pakistan accorde également une importance particulière au PIDC et estime que l'UNESCO doit le renforcer pour répondre aux besoins particuliers des Etats.

13. Il espère également que le Département couvrira convenablement dans ses programmes toutes les grandes questions internationales. Il préconise la poursuite du programme de formation à l'intention des journalistes de la presse, de la radio et de la télévision des pays en développement. La sous-représentation des pays en développement au Département le préoccupe vivement. Le principe d'une répartition géographique équitable doit être appliqué à tous les postes, en particulier aux postes de responsabilité. Il est encourageant de constater, à la lecture du rapport de la Secrétaire générale adjointe sur les activités du Département de l'information, que celui-ci joue un rôle actif et dynamique à un moment propice.

14. M. ABOU-HADID (République arabe syrienne) souligne que le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication vise à mettre fin à la situation injuste qui prévaut dans le domaine de l'information et à éliminer la déformation des images et de l'information à laquelle on assiste avec le système actuel qui est fondé sur l'hégémonie d'un petit nombre d'agences de presse occidentales, lesquelles constituent la seule source d'information. Le nouvel ordre ne vise pas à restreindre la diffusion de l'information, mais plutôt à instaurer un dialogue fondé sur la justice et l'égalité ainsi que le respect de toutes les valeurs.

(M. Abou-Hadid, Rép. arabe syrienne)

L'instauration d'un tel ordre est un processus continu et requiert de la part de tous des efforts soutenus. La délégation syrienne souligne la nécessité de combler d'urgence le fossé technologique qui sépare le Nord du Sud dans le domaine de l'information, en fournissant aux pays en développement les infrastructures technologiques nécessaires. Ces pays cherchent à instaurer un nouvel ordre de l'information permettant d'assurer la diffusion d'informations objectives sur les problèmes sociaux, culturels et économiques afin de leur trouver des solutions adéquates.

15. Le projet de recommandation contenu dans l'annexe III du Rapport du Comité de l'information (A/43/21) reflète les principes fondamentaux de coopération pour l'instauration du nouvel ordre et le renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde. Il est à espérer que des résultats positifs seront enregistrés dans l'instauration d'un dialogue sur le nouvel ordre de l'information auquel aspirent tous les pays, en particulier les pays en développement.

16. Evoquant le rapport du Directeur général de l'Unesco (A/43/670), le représentant de la République arabe syrienne souligne qu'une coopération fondée sur une volonté politique réelle continuera d'aider la communauté internationale à atteindre ses objectifs, en ajoutant que l'ONU devrait, par l'intermédiaire de l'Unesco, promouvoir le transfert de matériel et de techniques vers les pays en développement et leur fournir divers types d'assistance. Il se félicite du travail effectué jusqu'à présent par l'Unesco et accorde une grande importance au rôle qu'elle joue dans la promotion de l'instauration du nouvel ordre de l'information.

17. Le délégation de la République arabe syrienne se dit satisfaite du travail effectué par le Département de l'information. Malgré la crise financière qui frappe l'Organisation et le budget limité des départements, celui-ci a réussi à exécuter ses programmes en définissant des priorités et des politiques orientées vers les besoins des pays en développement. Le Département aide les pays en développement dans leurs activités et couvre des sujets tels que la menace à la paix et à la sécurité internationales, le redressement économique, le régime d'apartheid et les violations des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés. Le Département devrait continuer d'encourager l'opinion publique internationale à appuyer les activités de l'ONU dans les domaines du développement, du désarmement et du droit international ainsi que les efforts que déploie l'Organisation pour abolir la discrimination raciale et résoudre d'autres graves problèmes. Il convient de renforcer les services régionaux de radiodiffusion et de télévision du Département et de soutenir davantage ses publications sur la décolonisation et sur les questions de Palestine et de Namibie. La délégation syrienne appuie l'envoi de missions de journalistes au Moyen-Orient pour permettre aux représentants des médias de constater par eux-mêmes ce qu'endure le peuple palestinien et dénoncer les pratiques israéliennes. Elle préconise une collaboration plus étroite entre le Département et le pool des agences de presse des pays non alignés et l'organisme de radiodiffusion des pays non alignés. Le Département devrait également renforcer sa coopération avec les diverses agences nationales dans le domaine de l'information et participer à toutes leurs réunions afin de mieux couvrir leurs activités.

(M. Abou-Hadid, Rép. arabe syrienne)

18. La délégation syrienne appuie le processus de restructuration du Département qui devrait imprimer une nouvelle impulsion à ses activités. Conformément aux recommandations du Comité du programme et de la coordination, il convient de faire preuve d'une grande objectivité dans la nomination des fonctionnaires du Département, sur la base d'une répartition géographique équitable, notamment, en ce qui concerne les fonctionnaires de haut rang et de niveau intermédiaire de pays en développement. Le représentant de la République arabe syrienne partage l'opinion selon laquelle le Département devrait donner la priorité à la lutte contre l'apartheid, à la question de Palestine et à la question de Namibie. Il souligne pour terminer que les fonctions du Groupe du Moyen-Orient/Groupe arabe devraient être renforcées et élargies.

19. M. MONTGOMERY (Etats-Unis d'Amérique) souligne l'attachement de sa délégation à la liberté d'opinion et d'expression telle qu'elle est consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le droit de recevoir et de répandre des informations appartient aux individus, non à leurs gouvernements. La liberté de la presse fait partie intégrante de la liberté d'information et garantit aux individus le libre accès à diverses sources d'information pour leur permettre de mieux s'épanouir. La liberté de la presse et le libre accès à l'information sont les pierres angulaires essentielles d'une société juste et démocratique. A cet égard, la délégation américaine se félicite de ce que de nombreuses autres délégations se soient prononcées en faveur des principes de la libre circulation de l'information et de la liberté de la presse.

20. M. Montgomery rappelle la position de son gouvernement, à savoir qu'il faut éviter d'introduire dans le projet de résolution relative à l'information un libellé qui sert à justifier l'application de restrictions à ce droit fondamental. La délégation américaine juge particulièrement inquiétant le membre de phrase "le principe de l'égalité souveraine des nations s'étend aussi à ce domaine", qui fait référence au domaine de l'information. Encore que les Etats-Unis respectent pleinement le principe de l'égalité souveraine des nations, ils estiment qu'il faut éviter de l'invoquer aux fins de restreindre la circulation de l'information vers les divers pays ou en provenance de ces derniers car ce faisant on limiterait le droit fondamental des individus à recevoir des informations non censurées sur le monde extérieur. Pour réduire les grandes différences qui existent entre les infrastructures des médias des divers pays du monde, il faut accroître les ressources humaines et matérielles de ces médias, notamment des médias privés, dans les pays en développement. Les Etats-Unis continueront à participer à cet effort remarquable.

21. Il faudrait attribuer au Département de l'information un calendrier équilibré et ne pas réserver ses ressources à quelques domaines seulement, en excluant les autres. Ce calendrier devrait refléter les priorités de tous les Etats Membres, et il conviendrait d'inviter le Département à coopérer avec l'ensemble des organisations et groupes régionaux. La délégation américaine estime comme la Secrétaire générale adjointe à l'information que le Département a des mandats trop nombreux. Il faut lui laisser une plus grande latitude en matière de programmation afin de lui permettre de réagir plus efficacement aux événements à mesure qu'ils se produisent. Qui plus est, le Département devrait centrer ses travaux sur les

(M. Montgomery, Etats-Unis)

seules activités de l'ONU. Les Etats-Unis sont favorables à une restructuration prudente et rationnelle du Département de l'information et appuient les objectifs de ce processus. A cet égard, M. Montgomery signale que la modification des structures administratives est une prérogative du Secrétaire général en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation. Les Etats Membres devraient surtout s'occuper des résultats. Il faut éviter de limiter la latitude dont le Secrétaire général jouit à cet égard.

22. M. ONG (Singapour) dit qu'il est généralement reconnu que la télévision a de loin distancé les autres médias dans la diffusion des connaissances et le remodelage de la vie des individus par la seule force de son imagerie visuelle. Mais alors que la télévision contribue à moderniser les sociétés, l'arrivée d'une technologie nouvelle dans les pays en développement y soulève des problèmes propres à ces pays.

23. Les satellites de télécommunication servent à transmettre les programmes télévisés avec une régularité accrue, pour un coût décroissant. Des millions de spectateurs aux Etats-Unis et en Europe occidentale reçoivent quotidiennement jusqu'à 12 chaînes de télédistribution nationales et étrangères. Selon certaines affirmations, les pays de l'Europe de l'Ouest craindraient que les techniques nouvelles n'amènent des Etats-Unis un flot de programmes télévisés qui perturberaient les esprits de leurs jeunes. Ils étudient actuellement la possibilité de subventionner leurs propres entreprises afin de leur permettre de soutenir la concurrence des programmes américains. D'aucuns ont même suggéré d'opposer quelque rempart culturel à l'assaut des médias américains.

24. Si les sociétés développées d'Europe occidentale sont préoccupées par l'impact des techniques nouvelles sur leurs populations, l'enjeu est d'autant plus important pour les pays en développement dont les systèmes politiques et socio-économiques sont la plupart du temps encore fragiles. L'assaut de l'imagerie télévisée, qui présente les modes de vie, les coutumes et les valeurs de l'Occident et emploie des techniques de vente dures, risque de créer des problèmes majeurs aux pays récepteurs qui s'efforcent de sauvegarder leur identité et leurs traditions nationales. Qui plus est, il faut se demander si les pays en développement pourront résister à l'impact massif de programmes destinés à des consommateurs et des spectateurs des pays occidentaux.

25. Il faut que les pays en développement étudient les progrès techniques intervenus dans l'industrie de la communication et du spectacle des pays avancés afin de déterminer les conséquences de ces progrès et en prévenir les effets préjudiciables sur leurs sociétés. Le fait de susciter des espoirs dans les couches les plus vulnérables de la population des pays en développement, à savoir les enfants et les jeunes, a une incidence extrêmement négative. Les jeunes des pays en développement sont quasi quotidiennement exposés aux valeurs et aux modes de vie si différents des sociétés étrangères. Il en résulte une érosion permanente des traditions des sociétés réceptrices, qui va de pair avec un désir croissant de disposer des attraits de la vie moderne, présentés dans les programmes de télévision importés. Ce phénomène, associé à d'autres faits socio-économiques, risque d'affecter la stabilité politique des pays en développement. Alors que la

(M. Ong, Singapour)

modernisation et le progrès économique ont été accompagnés du rejet de conceptions et de normes dépassées, l'érosion des valeurs anciennes et positives a gravement affaibli la sensibilité morale et le patrimoine culturel des jeunes générations dans les pays en développement. On ne saurait méconnaître les conséquences profondes de l'instabilité sociale qu'engendre ce phénomène. Si les pays développés se rendent compte qu'un bouleversement social pourrait les menacer, ils devraient pouvoir, conjointement avec les pays en développement, s'occuper de ces problèmes avec une urgence accrue.

26. La délégation singapourienne se félicite des travaux accomplis par le Comité de l'information et d'autres organismes apparentés des Nations Unies. Compte tenu de la grande divergence de vues que suscitent les nombreuses difficultés pratiques dans le domaine de l'information, les progrès réalisés jusqu'à présent sont louables. Le Gouvernement singapourien s'efforce de faciliter les activités dans ce domaine par tous les moyens qui sont en son pouvoir.

27. M. GREEN (Canada) dit que les dimensions et la diversité linguistique et culturelle du Canada posent d'énormes défis dans les domaines de la communication et de l'information. Les gouvernements canadiens successifs se sont attachés à mettre en place des systèmes de communication vastes et souples et à introduire les services de communication les plus modernes non seulement dans les régions urbaines mais aussi dans les régions rurales ainsi que dans les régions éloignées et septentrionales. De nombreuses techniques qui ont été conçues pour le Canada et adaptées à sa situation sont susceptibles d'une application fructueuse et opportune dans les pays en développement. On peut citer à cet égard l'emploi, dans certains pays en développement, de stations-relais émettant en micro-ondes et actionnées à l'énergie solaire.

28. Le Gouvernement canadien est aussi très conscient du souci qu'ont la plupart des pays en développement et de nombreux pays développés - et qui est aussi le sien - de promouvoir et de renforcer leur propre identité culturelle et nationale face aux programmes concurrentiels et aux courants d'information en provenance de l'étranger. Dans l'économie mondiale de l'information qui est en train de se développer, la circulation de l'information ne saurait se faire à sens unique si les pays veulent conserver leur viabilité économique et leur identité culturelle.

29. Au Canada, 90 % de la population vit à moins de 160 kilomètres de la frontière avec les Etats-Unis d'Amérique. Les deux pays partagent la même langue et les émissions de la radio et de la télévision peuvent être reçues de part et d'autre de la frontière. La presse de chaque pays est disponible dans l'autre. Le risque est grand que l'identité culturelle unique du Canada se fonde dans celle des Etats-Unis. Cela ne s'est, toutefois, pas produit parce que les gouvernements canadiens successifs se sont attachés, en liaison avec l'industrie privée, à appuyer et à promouvoir la civilisation canadienne. La Commission canadienne de radiodiffusion télévision et des télécommunications a adopté une méthode non restrictive de réglementation des émissions canadiennes grâce à laquelle les déséquilibres sont corrigés par la création de nouvelles possibilités et de nouveaux véhicules de communication.

(M. Green, Canada)

30. M. Green partage les sentiments exprimés par le représentant de la Grèce au nom des membres de la Communauté économique européenne, à savoir que la liberté d'information et la liberté de pensée, d'opinion et d'expression sont les atouts essentiels de la société. Le désir des pays de faire entendre leur message par les médias internationaux se conçoit. Ce n'est toutefois pas en cherchant à contrôler les médias ou à entraver leur liberté qu'ils y parviendront mais en créant de nouveaux véhicules de communication capables de soutenir la concurrence pour s'assurer dans une mesure équitable l'attention du consommateur d'informations. Les mécanismes multilatéraux de coopération, comme le Programme international pour le développement de la communication de l'Unesco et les activités de l'Union internationale des télécommunications en matière de coopération technique et de développement, peuvent offrir la possibilité de combler l'écart qui, en ce qui concerne la technologie de la communication, existe entre pays en développement et pays développés. Le Canada appuie ces efforts dans l'espoir que ces programmes essentiels pourront compter sur des bases de financement plus larges.

31. Il faut par ailleurs que les organismes internationaux et bilatéraux de développement attribuent une priorité plus élevée au lien indissoluble qui existe entre les communications et le développement. Les activités d'organisations internationales non gouvernementales comme le Conseil des télécommunications du Pacifique et l'Institut international de communications revêtent également une importance cruciale. L'ONU elle-même a le droit et le devoir de rivaliser avec d'autres pour s'assurer une part de l'attention des consommateurs d'informations. Pour cela elle ne saurait toutefois se contenter de fournir davantage d'informations : elle devra aussi s'assurer que les informations fournies sont opportunes, intéressantes et pertinentes tant sur le plan international que sur le plan national. Il faut en outre que ces informations soient crédibles.

32. La délégation canadienne se félicite du réexamen et de la restructuration du Département de l'information opérés sous la direction de la Secrétaire générale adjointe. M. Green appuie sans réserve les efforts de celle-ci pour mieux coordonner les diverses composantes du programme d'information et accroître la capacité qu'a le Département de mesurer l'impact effectif de ses programmes. Il est convaincu que la restructuration du Département permettra à celui-ci de réaliser des produits plus appropriés et plus crédibles. Un département restructuré et plus efficient sera aussi à même de répondre plus efficacement aux besoins de l'Organisation et de ses Etats Membres. Les résultats qui ont été atteints jusqu'à présent sont encourageants. Une réforme créatrice demande du temps et risque d'entraîner quelque bouleversement. M. Green a toutefois la conviction qu'avec l'appui et l'encouragement de tous les intéressés, cette réforme sera couronnée de succès. Il demande à toutes les délégations de continuer à appuyer ce processus.

33. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le Comité de l'information s'est efforcé de parvenir à un consensus sur plusieurs questions essentielles. Le projet de recommandation qui figure à l'annexe VII du rapport du Comité (A/43/21) offre une base raisonnable de compromis, et les progrès accomplis jusqu'à présent dans la recherche d'une solution consensuelle sont encourageants. M. Green prie instamment tous les Etats Membres de continuer à appuyer le Comité dans ses travaux.

34. Mme LEGWAILA (Botswana) dit que sa délégation, tout en appuyant sans réserve la restructuration du Département de l'information, craint vivement que la réduction draconienne des effectifs des groupes régionaux de radiodiffusion n'ait une incidence défavorable sur la diffusion des programmes. Elle se demande ce qui se passera pour les services destinés aux pays en développement, en particulier aux pays les moins développés, conformément au mandat que l'Assemblée générale a assigné au Département il y a quelques années seulement. Comme d'autres pays en développement, le Botswana a bénéficié de ces services dans le passé et les a beaucoup appréciés. On ne saurait trop souligner l'importance de la radio, notamment dans les pays africains où la télévision est encore soit un luxe soit inexistante. Aussi faut-il opérer ailleurs les éventuelles réductions. Celles qui ont été décrites dépassent de loin la réduction de 15 % du nombre des postes recommandée par le Groupe des Dix-Huit. Qui plus est, les réductions sont opérées aux échelons les plus bas plutôt qu'aux échelons les plus élevés du Département.

35. La délégation du Botswana comprend difficilement plusieurs des questions que la Secrétaire générale adjointe à l'information a soulevées à propos des programmes radiophoniques contre l'apartheid. On conçoit aisément la préoccupation des pays d'Afrique australe, s'agissant des programmes radiophoniques prévus dans les mandats assignés par l'Assemblée générale pour répondre efficacement à la propagande insidieuse du régime d'apartheid en Afrique du Sud. La délégation du Botswana espère que le Département de l'information fera tout ce qui est en son pouvoir pour respecter strictement le mandat que l'Assemblée générale lui a assigné dans ses résolutions 32/105 et 33/183. Dans sa résolution 33/183, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'intensifier et de développer la production de programmes radiophoniques destinés à l'Afrique australe. Et dans le rapport que la Cinquième Commission a présenté à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session (A/C.5/33/103), la Commission a déclaré que la rédaction et la production des programmes originaux anglais et leur adaptation dans les autres langues parlées en Afrique du Sud continueraient d'être assurées compte tenu d'une production envisagée de 365 programmes originaux. En d'autres termes, la production totale serait de 1 825 programmes par an, alors que la délégation du Botswana s'attendait à ce que ce chiffre soit dépassé en 1988.

36. Toujours selon le rapport de la Cinquième Commission, la production prévue dans la résolution 33/183 de l'Assemblée générale nécessiterait l'emploi à plein temps d'environ 15 personnes de l'extérieur engagées sous contrat, sans compter les collaborateurs occasionnels, et l'établissement de contrats intensifs avec quelque 25 organismes de radiodiffusion nationaux. Les crédits alloués pour ces activités et des activités connexes se sont élevés à 573 000 dollars des Etats-Unis, ce qui témoigne de la volonté politique de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires de mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur de l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud.

37. La délégation du Botswana attache la plus grande importance à la question de l'apartheid, en particulier à un moment où le régime raciste d'Afrique du Sud a décuplé ses activités de propagande, dans ce pays même, en Namibie occupée illégalement, dans les Etats de première ligne, voire dans le monde entier. Le régime tient à ce que le monde soit convaincu par sa propre version falsifiée de ce

(Mme Legwaila, Botswana)

qu'est l'apartheid. L'interdiction des journaux fait désormais partie intégrante de la vie quotidienne en Afrique du Sud. Le régime poursuit manifestement sa campagne de bâillonnement de la presse. Aussi n'est-ce pas le moment pour le Département de l'information de pratiquer une politique de réserve ou de détente.

38. La délégation du Botswana note avec une vive préoccupation que les programmes radiophoniques contre l'apartheid sont maintenant associés à d'autres programmes qui traitent de questions différentes. Une telle mesure risque de rendre moins virulente la lutte que l'ONU mène contre l'apartheid et l'occupation illégale de la Namibie.

39. La délégation du Botswana est favorable à la création d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication qui permettra d'assurer une solution de continuité en matière d'information entre les pays développés et les pays en développement, et de renforcer la cause de la paix mondiale.

40. La délégation du Botswana prend note avec grand intérêt du rapport soumis par le Directeur général de l'Unesco (A/43/670). Comme de nombreux autres pays (du tiers monde qui occupent le bas de l'échelle en matière de communication, le Botswana accueille favorablement le Programme international pour le développement de la communication et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle l'appuie financièrement.

41. M. MENESES (Nicaragua) dit qu'à leur réunion à Nicosie en 1988, les Ministres des affaires étrangères des pays non alignés ont accordé une grande importance aux questions d'information et ont formulé plusieurs objectifs et propositions destinés à réaliser la justice dans ce domaine. Les Ministres sont convenus de la nécessité de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies, en vue d'appliquer les principes d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Ils ont, en outre, décidé d'appuyer le Département de l'information de l'ONU afin de lui permettre d'accroître le volume de l'information écrite et audio-visuelle, de sensibiliser davantage le public aux questions qui préoccupent les pays non alignés et de faire en sorte que l'opinion publique soit mieux informée des questions prioritaires.

42. Les moyens de communication et d'information jouent un rôle décisif dans les efforts pour établir la paix et la justice. Aussi l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les pays en développement réside-t-il dans le refus persistant de plusieurs pays puissants de mettre leurs techniques perfectionnées d'information au service des pays en développement pour leur permettre de résoudre leurs difficultés. Bien au contraire, ces pays puissants se servent de leurs techniques pour maintenir leur domination. Plusieurs pays industrialisés monopolisent l'information dont ils font un instrument idéologique pour perpétuer des situations de colonialisme politique et culturel, fomenter des troubles, l'anarchie et la subversion dans des pays souverains et dénigrer des peuples, des mouvements de libération nationale et des causes qui ne sont pas au service de leurs intérêts.

(M. Meneses, Nicaragua)

43. A cet égard, il y a lieu de citer notamment Radio 15 Septembre, dont la Central Intelligence Agency des Etats-Unis se sert contre le Nicaragua, ainsi que Radio Martí, Radio Truth et d'autres encore qui au nom de la démocratie encouragent la haine, le désordre et l'assassinat dans diverses parties du monde. Un changement d'attitude de la part des gouvernements de plusieurs pays industrialisés s'impose, au même titre qu'un front uni des pays du tiers monde.

44. L'ONU a un rôle important à jouer dans les efforts concertés pour établir un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Il faut que la communauté internationale appuie sans réserve l'ONU et son département de l'information et que les pays développés aident les pays en développement à renforcer leur infrastructure en matière d'information afin de leur permettre d'élaborer en toute liberté et indépendance leurs propres politiques d'information, conformément à leur histoire et à leurs valeurs culturelles, politiques et sociales. A cet égard, il faut poursuivre les efforts pour intensifier la coopération entre diverses organisations des Nations Unies et les pays non alignés, et en particulier avec le pool des agences de presse des pays non alignés. Il faut se servir de la technologie de l'information et de la communication pour favoriser le respect, la coopération et l'entente entre les nations, qui sont les garants d'un avenir de paix.

45. M. ISHIDA (Japon) dit que dans le monde extrêmement interdépendant d'aujourd'hui, le développement économique et le progrès social passent obligatoirement par la libre circulation de l'information et des moyens de communication adaptés aux niveaux national et international. Les discussions franches qui ont eu lieu à la Commission politique spéciale n'ont pas donné les résultats que la délégation japonaise escomptait. L'impossibilité de parvenir à une décision au sujet d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et sur un certain nombre d'autres questions fait obstacle à tout consensus.

46. La délégation japonaise félicite les groupes régionaux et la Chine des efforts constructifs qu'ils ont déployés pour que les Etats Membres parviennent à un consensus lors de la dernière session du Comité de l'information. Le Japon espère que l'amélioration récente du climat international qui a permis de régler des conflits régionaux, se fera également sentir au Comité et facilitera la conclusion d'un accord dans un esprit de compréhension mutuelle et de compromis.

47. Pour justifié que soit le désir des pays en développement de rectifier les déséquilibres existant dans le domaine de l'information et de la communication et voir l'actualité nationale faire l'objet de reportages plus nombreux et plus précis dans la presse internationale, il n'est pas très utile d'ouvrir un débat idéologique sur la définition d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. La meilleure façon de corriger les déséquilibres et d'encourager une plus vaste diffusion de l'information fondée sur le principe de la liberté d'expression est de favoriser la coopération entre pays en développement et pays développés ainsi que les activités pratiques du Département de l'information et des organismes des Nations Unies. Pour cette raison, le Japon apporte un soutien financier et technique au Programme international pour le développement de la

(M. Ishida, Japon)

communication et aux programmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui visent à renforcer l'infrastructure des pays en développement en matière d'information et de communication.

48. Les efforts déployés par le Département de l'information pour rationaliser ses travaux et sa structure sont dignes d'éloges, mais ils ne devraient pas se traduire par un alourdissement de l'appareil administratif ni entraîner des incidences financières. Il est tout à fait logique que les groupes ou pays sous-représentés veuillent remédier aux déséquilibres constatés dans les effectifs du Département de l'information et les efforts faits par ce département à cette fin sont louables; il n'en reste pas moins que les déséquilibres géographiques devraient être corrigés dans l'ensemble du Secrétariat et non pas département par département.

49. L'un des principaux objectifs du Département de l'information est de diffuser des informations sur les activités et réalisations de l'Organisation des Nations Unies, de la plupart des questions touchant directement ou indirectement la communauté internationale. Il est par conséquent normal de demander au Département de l'information de faire des reportages sur des domaines très divers. Dans ce contexte, l'intervenant note avec satisfaction que les médias internationaux consacrent depuis peu de temps des reportages plus détaillés aux activités de l'Organisation des Nations Unies, notamment celles relatives au règlement pacifique des conflits régionaux, mentionne à ce propos un Colloque international sur les activités des Nations Unies en matière de recherche et de maintien de la paix tenu à Tokyo en septembre 1988, sous les auspices du Département de l'information et d'un groupe de presse japonais. Ces efforts opportuns permettent au peuple japonais de mieux comprendre les activités de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Le Gouvernement japonais espère que le Département de l'information continuera à ne ménager aucun effort pour s'acquitter du mandat important qui lui a été confié en sa qualité de principal responsable de l'information à l'ONU.

50. Les informations sur les questions politiques examinées par l'Organisation des Nations Unies émanant du Département doivent être équilibrées et impartiales et refléter l'ensemble des vues et intérêts des différents pays. La délégation japonaise pense que, malgré les divergences actuelles en matière d'information, on pourra aboutir à un accord dans un esprit de compromis et de coopération.

51. M. HANNAN (Bangladesh) note avec satisfaction les modifications et révisions qui sont apportées au processus de réorganisation pour tenir compte des préoccupations des délégations au Comité du programme et de la coordination (CPC) et au Comité de l'information. Il y a tout lieu de se féliciter de ce que le Département ait adopté une approche multimédias, adaptée pour des problèmes prioritaires comme la question de Palestine, les programmes anti-apartheid, la question de Namibie, les incidences de la dette, la guerre entre l'Iran et l'Iraq et les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies en matière de maintien de la paix et ait contribué à la mise en place d'infrastructures de communication dans les pays en développement. Il faut espérer que les fonds nécessaires ne lui feront pas défaut.

(M. Hannan, Bangladesh)

52. Il est urgent que le Comité de l'information fournisse des orientations et des directives précises au Département. Même si le Groupe des 77 fait preuve de bonne volonté en présentant ses projets de recommandations en même temps que les projets d'amendements des autres groupes régionaux, dans l'espoir de concevoir une résolution que la Commission pourrait adopter par consensus, on est encore loin de l'objectif recherché, si l'on en croit certaines diatribes et les pressions croissantes exercées sur le Groupe des 77. L'impasse résulte essentiellement de l'intransigeance croissante dont font preuve certains quant au projet de recommandations proposé par le Groupe des 77, notamment en ce qui concerne la définition d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et un certain nombre de questions politiques bien connues. Les amendements proposés par le Groupe des Etats occidentaux et le Japon sont très sélectifs et fournissent une définition tronquée de la notion de nouvel ordre. S'ils sont acceptés, ils modifieraient radicalement le fond et l'esprit de ce qui, de l'avis de la délégation bangladaise, est la notion de nouvel ordre mondial de l'information et de la communication, dont le but doit demeurer inchangé : davantage de justice, d'égalité et de réciprocité dans les échanges d'informations, moins de dépendance vis-à-vis des informations en provenance des pays développés, plus d'autonomie et une identité culturelle renforcée.

53. Il est regrettable que les protestations du tiers monde contre la prédominance des informations en provenance des pays industrialisés soient prises pour des attaques contre la liberté de la presse. Le Bangladesh apprécie hautement la libre circulation de l'information, qu'il considère essentielle au processus démocratique : il est pénible d'être soumis aux harangues rituelles sur les vertus de la liberté de la presse et de l'information, comme si celles-ci étaient la propriété exclusive d'un certain groupe de pays.

54. Le monde est devenu de plus en plus interdépendant et il faut s'efforcer, tous ensemble et en se servant au maximum des moyens de communication, de promouvoir cette tendance.

55. M. IRUMBA (Ouganda) dit qu'en raison de la perversion du rôle important que l'information peut jouer dans la promotion de la compréhension, de la paix et du développement au niveau international, cette dernière est dorénavant source de malentendus et de conflits entre les pays et les régions. Il faut espérer qu'avec l'amélioration des relations entre les superpuissances, les ondes et autres moyens de communication serviront à promouvoir la paix et le développement. Pour les pays en développement, l'information et la communication constituent un outil indispensable à la formation de la population et à sa mobilisation en faveur du développement.

56. Le fossé qui existe entre les pays en développement et les pays développés dans le domaine de l'information est évident. Un petit nombre d'agences des pays développés contrôle la diffusion de 80 % de l'information mondiale, les pays en développement en étant réduits à un rôle passif. Le Groupe des 77 a toujours préconisé l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication pour corriger ce déséquilibre.

(M. Irumba, Ouganda)

57. La délégation ougandaise a cru comprendre que ceux qui, en matière d'information, occupent actuellement une position dominante ne souhaitent pas vraiment prendre des mesures concrètes et efficaces pour corriger le déséquilibre. C'est précisément pour cette raison que les efforts valeureux déployés par l'Unesco pour aider les pays en développement à mettre au point une infrastructure en matière d'information n'ont pas été soutenus par un financement adéquat. Par contre, on s'est énergiquement employé à fausser l'image du nouvel ordre mondial de l'information et de la communication. Le Groupe des 77, dans ses efforts pour parvenir à un consensus, a fait preuve d'une grande souplesse afin de tenir compte des réserves exprimées. Malheureusement, chaque concession a donné lieu à de nouvelles requêtes. Le nouvel ordre mondial de l'information n'a jamais remis en cause le principe de la libre circulation de l'information. L'Ouganda dispose d'une presse libre et croit fermement en ce principe. Cependant, la libre circulation de l'information, telle que la conçoivent actuellement les pays développés et sous sa forme présente, ne se fait pratiquement qu'à sens unique.

58. Les médias de tous les pays développés font partie intégrante de la structure actuelle et ils acceptent certains principes nationaux ou élitistes comme des vérités évidentes. Ils jouent également un rôle important lors des campagnes périodiques permettant de propager des préjugés. Les médias occidentaux, par exemple, se sont plus préoccupés d'attribuer l'origine du SIDA à un bouc émissaire et de stimuler les préjugés raciaux les plus primitifs que d'aborder le problème sous sa véritable perspective.

59. Un certain nombre de délégations ont, à juste titre, souligné l'importance de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais l'article 28 de cette même déclaration est tout aussi important car il stipule que toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la Déclaration puissent y trouver plein effet.

60. Si l'on définit le nouvel ordre mondial de l'information comme un processus évolutif et continu, c'est parce que l'on veut rectifier le déséquilibre dans la circulation de l'information. L'Unesco est parvenue à cette définition, qui constitue un compromis dans l'objectif de recouvrer sa quasi-universalité, quelque peu entamée par le départ de certains Etats membres. Cependant, même après l'adoption de ce compromis, les membres en question n'ont pas réintégré l'Unesco. Ce compromis, auquel on est parvenu dans un esprit d'apaisement, a servi de prétexte à d'autres groupes pour faire de nouvelles requêtes. Il est regrettable que ces requêtes aient obscurci et déformé le problème des déséquilibres de l'information dans l'ordre actuel.

61. L'Ouganda est cependant heureux de constater que dans l'ensemble, l'appel lancé en faveur d'un nouvel ordre mondial de l'information, susceptible de bénéficier aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement, est mieux compris. Le Gouvernement ougandais estime que les pays en développement doivent se communiquer leurs données d'expérience et il soutient par conséquent le Pool des agences de presse des pays non alignés, l'Organisation de radiodiffusion et télévision des pays non alignés et l'Agence de presse panafricaine. Ces

(M. Irumba, Ouganda)

institutions offrent des perspectives d'autosuffisance collective et le Département de l'information et d'autres organismes internationaux devraient leur prêter assistance. L'Ouganda soutient également le Programme international pour le développement de la communication et demande que l'on contribue davantage à son financement.

62. Le Département de l'information a un rôle spécifique à jouer dans le domaine de la communication lorsqu'il présente l'image de l'Organisation des Nations Unies aux Etats Membres et à la communauté internationale tout entière.

63. Les propositions concernant la restructuration du Département de l'information ont soulevé des appréhensions légitimes car elles peuvent avoir un impact négatif sur l'exécution des programmes prévus par l'Assemblée générale. L'Ouganda souscrit pleinement aux recommandations figurant au paragraphe 84 du rapport [A/43/16 (Partie II)], selon lesquelles les sections et groupes du Département de l'information s'occupant de la Namibie, de l'apartheid et de la Palestine doivent disposer des ressources nécessaires, notamment en matière de personnel, et jouir d'un traitement équitable en ce qui concerne le rang à attribuer à leur personnel de direction; à celles du paragraphe 86, demandant au Secrétaire général d'accélérer le processus tendant à obtenir une répartition géographique équilibrée des postes, en particulier au niveau supérieur, et du paragraphe 87, demandant le rétablissement d'importants programmes de langues. La délégation ougandaise attend avec impatience que la Secrétaire générale adjointe fournisse des informations sur la façon dont elle a procédé pour mettre en oeuvre ces recommandations.

64. L'Ouganda soutiendra les réformes qui renforceront l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et seront conformes à la résolution 42/213 de l'Assemblée générale, qu'il convient de considérer dans son ensemble. Il faut également répondre aux préoccupations légitimes du personnel. La nouvelle structure devrait devenir réalité après approbation par l'Assemblée générale.

65. La délégation ougandaise remercie le Département de l'information d'avoir si bien attiré l'attention du monde sur le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. La publication relative au redressement de l'Afrique est d'une grande qualité et le "Forum du développement" fournit des informations précieuses sur le développement économique et social. Il est nécessaire que ces deux revues disposent de ressources adéquates. Le Gouvernement ougandais attache une grande importance aux centres d'information et félicite la Secrétaire générale adjointe de tenir compte de certaines des préoccupations exprimées au CPC.

66. M. MANSOUR (Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine) dit que les informations fournies par les médias prennent diverses formes, l'audio-visuel représentant actuellement une façon particulièrement efficace de faire connaître la vérité. Au cours de l'année du soulèvement dans les territoires arabes occupés, les reportages audio-visuels ont laissé une forte impression à tous ceux qui ont le sens de la justice. Le film qui sera projeté après la séance rend hommage à l'excellent travail et au courage des centaines de journalistes internationaux qui ont, en toute objectivité, montré au monde entier la brutalité de la puissance occupante, Israël, ainsi que la bravoure et la détermination du

(M. Mansour)

peuple palestinien des territoires arabes occupés dans ses efforts pour parvenir à l'indépendance. M. Mansour rend à ce propos hommage aux sept journalistes palestiniens expulsés vers le Liban, aux 45 autres qui sont en détention administrative et au photographe free-lance américain qui a été blessé par une balle israélienne en couvrant le soulèvement.

67. Il est du devoir des médias internationaux, et notamment du Département de l'information, de faire connaître l'interdiction, faite par Israël aux médias, de continuer à couvrir le soulèvement.

68. L'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport au Conseil de sécurité en janvier 1988 (S/19443, par. 43) pour que les médias internationaux continuent de recueillir l'information sans entrave devrait être entendu. Le moment est peut-être venu pour le Département de produire un film sur le soulèvement.

La séance est levée à 17 h 30.